
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 663-2026 et 664-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 06 octobre 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement numéro 663-2026 modifiant le règlement numéro 437-2011 sur les permis et certificats afin de préciser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique et des unités d'habitation accessoire**

QUE le projet de Règlement numéro 663-2026 vise à assujettir l'exercice de certains usages à la délivrance d'un certificat d'autorisation et d'arrimer la classification de ces usages à la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, c. H-1.01);

QUE le projet de Règlement numéro 663-2026 vise à distinguer l'usage des unités d'habitation accessoire de la forme des bâtiments accessoires;

- **Premier projet de règlement numéro 664-2026 modifiant le règlement numéro 436-2011 sur le zonage afin de préciser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique et des unités d'habitation accessoire**

QUE le projet de Règlement numéro 664-2026 vise à interdire l'exploitation des usages principaux de résidence de tourisme de la classe C6 – Hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Percé, à l'exception des zones 240-Ct et 268-Ct;

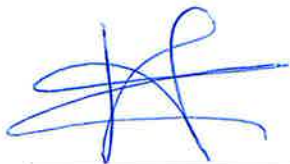
QUE le projet de Règlement numéro 664-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **26 octobre 2026 à 19h**;

QUE le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera cette assemblée publique de consultation au cours de laquelle sera expliqué les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ces projets de règlements numéros 663-2026 et 664-2026 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137 route 132 ouest, aux heures normales d'ouverture, sur le site internet de la Ville à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Percé, ce 08 octobre 2026.

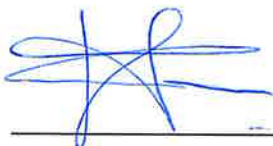


Kelly Fournier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kelly Fournier, greffière de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 08 octobre 2026 entre 13h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 08 octobre 2026.



Kelly Fournier
Greffière